

Les dossiers à rebours ou portraits de jeunes en Justice Mathias Gardet

▶ To cite this version:

Mathias Gardet. Les dossiers à rebours ou portraits de jeunes en Justice: Apprentissage de la confrontation et de l'anonymisation des sources. Le papyvore, 2019, p. 8-9. hal-02970853

HAL Id: hal-02970853 https://univ-paris8.hal.science/hal-02970853

Submitted on 19 Oct 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers. L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les dossiers à rebours ou portraits de jeunes en Justice

Apprentissage de la confrontation et de l'anonymisation des sources

Par Mathias GARDET, historien, PR en sciences de l'éducation-Université de Paris 8 Publié dans Le Papyvore, n°49, 1^{er} semestre 2019, Archives départementales de l'Essonne, p. 8-9

Confronté depuis une quinzaine d'année à un public d'enseignants ou de travailleurs sociaux qui, pour la plupart, n'ont pas vocation à devenir historiens, j'ai été amené à expérimenter de nouvelles modalités de transmission de l'histoire sous formes de jeux. Ayant été à l'origine du versement du fonds extraordinaire du centre d'observation pour mineurs de justice de Savigny-sur-Orge (environ 20.000 dossiers individuels), une collaboration fructueuse s'est effectuée avec les archives de l'Essonne avec l'organisation d'ateliers collectif d'histoire. L'exercice qui a rencontré le plus de succès a été le suivant :

Règle du jeu

Choisir parmi le corpus un certain nombre de dossiers individuels du centre d'observation en fonction du nombre des participants. Sélectionner, selon les objectifs poursuivis par l'atelier, ou bien des dossiers présentant le même type de profils : jeunes arrêtés et placés dans les mêmes années, pour un motif similaire [par exemple petit vol ou bien vagabondage ou corrections paternelles], ayant plus ou moins le même âge [13-16 ans ou bien 16-21 ans], le même statut au niveau de la « nationalité » [français de métropole, français musulmans d'Algérie, mineurs étrangers] ou bien au contraire des profils tous différents.

Distribuer par groupe de deux un dossier en leur demandant de reconstituer le parcours biographique le plus précis possible du mineur concerné : depuis sa naissance jusqu'aux dernières indications trouvées sur son placement postérieur à son séjour en observation. Poser comme ligne de travail cinq précautions préalables :

- 1) tout d'abord éviter de tomber dans le piège de la mise en scène déterministe qui prédomine l'argumentation de ces dossiers, ces derniers mettant tous en avant le délit commis par le jeune pour chercher ensuite de façon rétroactive les antécédents familiaux, présupposant que tous ces éléments biographiques recueillis viendraient étayer ou expliquer cet acte délictuel. Il s'agit donc d'inverser la rétrospective proposée pour retracer l'itinéraire de vie dans l'ordre chronologique des événements, rappelant comme l'avait fait Philippe Artières, que si c'est bien « l'extraordinaire » du délit qui a permis de laisser trace sous forme de dossier, c'est aussi l'ordinaire de la vie qu'ils expriment qui intéresse l'historien;
- 2) Les avertir ensuite de prendre garde à la dimension psychologisante qui dans ces dossiers a détourné la lecture juridique de la délinquance juvénile pour la transformer en clinique des troubles du comportement. Par ricochet, elle a atteint, voir contaminé, l'analyse de certains chercheurs en sciences sociales qui reproduisent parfois inconsciemment un diagnostic « psy » sur ces histoires de vie et s'empêchent d'appliquer d'autres grilles d'analyse de type sociologique, économique sur ces populations qui, certes ont eu à un moment maille à partir avec la Justice, mais ne sont pas forcément pour autant en « souffrance psychique ou sociale » ;
- 3) Leur indiquer qu'il s'agit, à la manière d'un détective, de reconstituer comme un puzzle le fil le plus plausible des événements, en tenant compte de la personnalité des médiateurs qui racontent, chacun à leur façon, un épisode, une tranche de vie, une anecdote, et qu'il ne faut donc pas hésiter à évoquer les contradictions qui en découlent (par exemple le jeune dans son entretien d'arrivée dit qu'il a deux frères, l'assistante sociale parle de trois...);

¹ Philippe Artières, dans P. Artières, A. Farge, P. Laborie, « Témoignage et récit historique », Sociétés & Représentations, numéro spécial sur « Histoire et archives de soi », n°13, Avril 2002, p. 203.

- 4) Leur préciser que ce travail biographique ne doit pas ressembler à une fiche signalétique de police mais à un portrait dans cette dimension du récit propre à la discipline historique (faire de l'histoire c'est avant tout raconter une histoire) et que, pour le rendre vivant, ils doivent chercher à l'émailler de paroles du jeune rédigées directement par lui dans son fameux cahier de rédactions ou bien dans la correspondance confisquée ou encore dans ses propos retranscrits dans les différents entretiens, enquêtes et interrogatoires ;
- 5) Leur rappeler enfin que la source qu'ils utilisent est un dossier judiciaire d'individus qui ayant eu entre 13 et 18 ans dans les années 1950, risquent fort d'être encore vivants aujourd'hui et que la loi sur les archives, dans un souci de respect du droit des personnes et de leur vie privée, conditionne la consultation de ces documents, à un usage strictement scientifique et confidentiel qui en garantit le total anonymat. Les portraits réalisés non seulement ne peuvent être illustrés d'une quelconque photo mais en plus doivent préserver le nom et le prénom, la date accolée au lieu précis de naissance, l'adresse et tout autre élément permettant d'identifier facilement la personne concernée. Qui dit anonymisation des données ne doit pas cependant entraîner affadissement du portrait. La rédaction des portraits qui ne doivent pas dépasser cinq-six pages peut se faire en plusieurs séances collectives et *in situ* dans le lieu de conservation des dossiers, aucune copie des archives originales ne pouvant circuler, complétée ensuite individuellement par chacun des participants.

Une fois les portraits réalisés, ils sont échangés et lus collectivement, il s'agit alors d'interroger ces histoires de vie et l'impression d'ensemble qui en résulte : Que provoque le fait d'inverser la lecture chronologique des faits proposée par ces dossiers, ces itinéraires sont-ils la chronique d'un désastre annoncé ou bien représentatifs de la vie de certaines générations, voire de certains milieux sociaux ? Le délit apparaît-il comme inéluctable ou accidentel ? Quelles impressions provoquent le fait de redonner voix à ces jeunes souvent perçus comme des cas ?